

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 03/11/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etait excusé : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n°14**

OBJET : Attribution de primes aux emplois aidés

Rapporteur : M. le Maire, Jean François BROQUERES

A ce jour, la VILLE compte dans ses effectifs six emplois aidés. Il est proposé à l'assemblée,

D'AUTORISER le versement d'une prime forfaitaire de fin d'année, à chaque agent sur la base d'un arrêté du MAIRE.

En application des textes, l'ordonnateur veille à en fixer le montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur

A l'unanimité,

AUTORISE le versement de primes forfaitaires aux emplois aidés pour l'année 2010, et si besoin pour l'année 2011.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

AUTORISE M. le Maire à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES